BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2046

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

504 079 526 RCS Paris.
ESPACITY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1100000.00 EUR.
Adresse : 10, rue de la Paix, 75002 Paris.
Précédent propriétaire : 522 660 190 RCS Paris. **TACHE EURL.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ESPACITY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 10 rue de la Paix 75002 Paris Capital : 1100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 504079526 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : TACHE EURL Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 10 rue de la Paix 75002 Paris Capital : 2610000.00 EUR Numéro unique d'identification : 522660190 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3169974.00 EUR - passif de 1671942.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante est fixé à environ 234,582592 actions de la Société Absorbante pour 1 part sociale de la Société Absorbée, soit un total retenu, après arrondi à l'action entière inférieure, de 61.226 actions de la Société Absorbante pour les 261 parts sociales de la Société Absorbée. Pour rémunérer l'apport effectué par la Société Absorbée, et après réduction préalable de son capital de 1.094.500 euros ramenant le capital de 1.100.000 euros à 5 500 euros, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital social d'un montant nominal de 306.130 euros pour le porter de 5.500 euros à 311.630 euros, par émission de 61.226 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 euros chacune, intégralement libérées, attribuées directement à l'associé unique de la Société Absorbée. La société absorbante ne pouvant détenir ses propres actions, procèdera également à l'annulation de 1100 actions antérieurement détenues par la société absorbée ramenant son capital à 306.130 euros divisé en 61.226 actions de 5 € de valeur nominale chacune. Montant prévu de la prime de fusion : 344.536 euros. . Date du projet commun de fusion : 16.11.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ESPACITY : 18.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société TACHE EURL : 18.11.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..